



Besnoitiose : Cas confirmé dans le Pas-de-Calais

Un premier cas clinique a été confirmé le mois dernier dans notre Département, signe que les risques vis-à-vis de cette maladie sont bien présents !!

Etant donné que la maladie est **véhiculée par des insectes piqueurs** tels que les stomoxes ou les taons, il va être proposé aux éleveurs dans un rayon de 20 kms autour du foyer de dépister leurs bovins de plus de 6 mois pour ceux qui le souhaitent. Ils recevront un courrier très prochainement et une réunion d'information va être réalisée sur ce secteur.



Nous devons rester très vigilants vis-à-vis des introductions réalisées, **le test par sérologie** est possible si vous souhaitez le faire lors de la prise de sang d'achat. Ainsi qu'une **surveillance accrue des signes cliniques** que vos bovins peuvent exprimer : œdèmes extrémité des membres, hyperthermie, peau gonflée, chaude et dépilation généralisée...



Si jamais vous en constatez sur vos bovins, il est primordial **de les exclure du reste du troupeau**, le temps de faire les tests nécessaires.

Il n'y a **pas de vaccin** contre la Besnoitiose, seul un traitement pour tenter de freiner les signes cliniques de la maladie peut être réalisé au début de celle-ci, le temps de pouvoir réformer le bovin.

Retrouvez la fiche maladie en cliquant [ICI](#)

Prévention Botulisme : bons résultats avec les barres d'envol !

Plusieurs éleveurs nous ont fait part de l'efficacité des barres d'envol, mises à disposition gratuitement par la Fédération des chasseurs (FDC) dans chaque secteur.

Plus de 80% des oiseaux nicheurs dans les prairies et parcelles de ray grass s'envolent au passage des chaînes. Il convient néanmoins de compléter ce dispositif par une fauche du centre vers l'extérieur pour favoriser la fuite des mammifères (faons, lièvres...) qui bougent plus difficilement.

Le GDS remercie la FDC, pour cette mise à disposition qui devrait permettre de réduire les foyers de botulisme et les mortalités de bovins.



I.B.R. Circulation importante du Virus BoHv1 Quarantaine OBLIGATOIRE

Depuis l'automne, le virus de l'IBR circule aisément dans le département, et est très virulent. Lorsque le virus entre dans le cheptel (achat de bovin qui s'est infecté depuis son départ, bêtes mélangées en pâtures ...), si la quarantaine n'est pas respectée strictement, bien souvent les troupeaux entiers sont contaminés en quelques jours.

Le GDS vient d'envoyer un communiqué à l'ensemble de la filière pour appeler chacun à la vigilance.

Attention, lorsque le troupeau est infecté, il perd son statut favorable en IBR et entre dans un processus d'assainissement long et de plus en plus coûteux ! S'il vous plait, cet été, isolez les bêtes sauvées et mélangées et faites un test 15 à 20 jours plus tard pour éviter de diffuser au troupeau entier et au voisinage !

Fortes chaleurs : attention à la gestion des animaux morts !

Lors des épisodes caniculaires et en attendant le passage du service d'équarrissage, il convient de ne **pas disposer de bâches ni de cloches** plastiques sur les cadavres. Couvrez-les avec de la paille et humidifiez-la régulièrement.

A noter qu'en été, il vaut mieux proscrire les autopsies au centre d'équarrissage et privilégier celles réalisées en **ferme** par votre vétérinaire.

IAHP : Risque négligeable !

Le niveau de risque IAHP vis-à-vis de la faune sauvage a été abaissé à "négligeable" le 28 mai 2021.

Aussi, la claustration des oiseaux dans les communes situées en zone à risque particulier n'est plus obligatoire depuis cette date

Prophylaxie Petits Ruminants 2020-2021 : Anticiper pour ne pas être surpris

La campagne de prophylaxie obligatoire des petits ruminants est en cours. Son but est de maintenir la qualification Brucellose, maladie provoquant des avortements. Cette année, les cantons concernés sont ceux d'*Auxi-le-Château, Fruges, Lillers, Lumbres et Marquise*. N'hésitez pas à solliciter votre vétérinaire. Vous serez prochainement contactés afin de la réaliser.

Plus d'informations sur la prophylaxie obligatoire et les possibilités de dérogation [ICI](#).

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de vous signaler à votre vétérinaire à partir de 3 avortements sur un intervalle de 7 jours ou moins. Profitez-en pour solliciter la caisse régionale du GDS pour pratiquer un test (sérologies sur 6 animaux ou analyse sur avorton) et rechercher la maladie en cause. L'indemnisation de ce kit est totale : **0 € de reste à charge !**

Civisme entr'éleveurs



C'est un constat, les éleveurs sont trop discrets ! Ils informent rarement leurs voisins lorsqu'un problème sanitaire survient dans leur cheptel, ou ils le font trop tard, laissant les bovins s'échanger leurs virus et autres pathogènes en prairie. Alors soyons respectueux, alertons nos collègues, protégeons leurs animaux des contaminations !

Niches à veaux : nouvelle grille tarifaire !

Avec l'évolution des prix des matières premières, les tarifs des niches individuelles et collectives KERBL ont été revus à la hausse au 1er juin, mais restent largement compétitifs.



Depuis 2 ans, plus de 300 niches ont été commercialisées par 4D. Les éleveurs, qui ont renforcé la santé de leurs veaux, mettent en avant le très bon rapport qualité prix des équipements.

Contact 4D : 03.21.60.48.98

Loi de Santé Animale

I.B.R. - Impact sur les élevages laitiers.

La France va devoir défendre son programme de surveillance de l'IBR dans les laits de grand mélange, notamment ceux de **plus de 100 vaches**. Une large étude nationale à laquelle participent certains laitiers de la région HDF, susceptibles d'être contaminés d'IBR, est conduite actuellement et jusque fin 2021. **Grace à leur participation**, l'Anses devra prouver à l'Europe que l'effet « dilution » n'a pas d'impact sur la sensibilité ou la spécificité de nos tests. A défaut, des tests sanguins seront nécessaires.

En réunion à Arras ? Pensez à retirer votre raticide !

Vous êtes nombreux à participer à des réunions ou formations à la Cité de l'Agriculture. Profitez-en pour retirer votre raticide/souricide directement au GDS.

Tarifs disponibles auprès de 4D et sur le site www.gdshautsdefrance.fr

Prophylaxies Bovines 2020/2021

La campagne est terminée. Aucun foyer n'a été détecté, une dégradation en IBR est toutefois observée. Le GDS a terminé la vérification des dossiers individuels. La DDPP va reprendre ceux qui n'ont pas satisfait à l'obligation de dépistage, avec risque de déqualifications.

☎ **Tél : 03 21 60 48 98** ✉ gds62@reseaugds.com

📍 **56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex**

🖱 www.gdshautsdefrance.fr

Pas de Calais
Le Département

